

Information municipale

Confinement, levée de la période de confinement, puis de nouveau une alerte rappelant les règles de distanciation que nous devons respecter et les mesures que nous devons maintenir afin de limiter la propagation du virus covid 19 : on pourra dire que cette épidémie nous aura bien occupée depuis la mi-mars...Cependant, nous pouvons nous réjouir que nous n'avons pas déploré sur notre commune de contamination importante, même si semble-t'il quelques personnes ont pu contracter cette maladie, heureusement sans effets secondaires majeurs.

Le port du masque est de nouveau obligatoire dans tous les lieux clos. Les dernières informations qui nous parviennent des services de santé montrent une légère reprise du nombre d'infections en France : restons vigilants et respectons les règles de distanciation proposées afin de ne pas nous retrouver à la rentrée dans le même scénario que celui que nous avons connu au début du printemps.

Remercions une nouvelle fois toutes les personnes qui ont pris de leur temps afin qu'une distribution d'un masque de fabrication locale ait pu être réalisée au profit de tous les habitants de Moissieu, en complément de ceux distribués gracieusement par la région.

L'école primaire de Moissieu a pu fonctionner « à distance » dès le début de la phase de confinement grâce à la mobilisation des 3 professeurs d'écoles. Puis après quelques semaines, un nombre très limité d'enfants a pu reprendre le chemin de l'école le matin uniquement, et dans le même temps la mairie a organisé un service de restauration scolaire et de garderie l'après-midi jusqu'à 16 h 30. Enfin, et pour les deux dernières semaines de scolarité, tous les enfants ont pu être accueillis normalement. Remercions le personnel enseignant, mais aussi Hélène, responsable de la cantine, Laurence, ATSEM, et Barbara qui a été employée durant quelques semaines l'après-midi afin d'assurer l'animation auprès des élèves.

La date de la prochaine rentrée scolaire est fixée à mardi 1^{er} septembre : tout sera mis en œuvre afin qu'elle se déroule dans les meilleures conditions possibles.

DEPÔT VEGETAUX

Depuis le 13 mai, le dépôt de végétaux réservé aux seuls habitants de Moissieu est ouvert les mercredis et samedis, uniquement le matin de 8 h 30 à 11 h 30. Ces restrictions d'horaires sont justifiées par le contrôle systématique des entrées réalisé par les membres du conseil municipal. Ceci permet de vérifier la provenance des déchets verts et d'expliquer aux personnes habitants les communes voisines de Moissieu qu'elles n'y ont pas accès. A ce jour, le volume des dépôts de végétaux a sensiblement diminué, il n'y a plus de déchets autres que des déchets verts, et la plateforme de stockage n'est pas encombrée.

ATTENTION : pendant la période estivale, et tenant compte des congés de chacun, le dépôt de végétaux sera fermé pendant 3 semaines : les semaines 33, 34 et 35, soit : mercredi 12 août (samedi 15 août férié), les mercredis 19, et 26 août et les samedis 22 et 29 août. Il est donc impératif que chacun prenne ses précautions afin que les dépôts de végétaux soient réalisés sur la plateforme de Moissieu au plus tard le samedi 8 août avant 11 h 30, ou à partir de mercredi 3 septembre à partir de 8 h 30.

Rappelons que les dépôts de tous végétaux sont également possibles auprès des déchetteries de Beaurepaire et Montseveroux, aux horaires habituels d'ouverture, durant toute la période estivale.

AMBROISIE

Comme chaque année, nous déplorons le développement de cette plante envahissante et surtout très allergène. Afin de la reconnaître, l'ambrosie est une plante à feuilles larges, minces et très découpées, de couleur verte sur chaque face, et sa tige est rougeâtre et velue.

Les moyens mis en œuvre afin de lutter contre sa prolifération ont été fixés par décret, et portent notamment sur l'obligation de sa destruction par tous moyens afin d'éviter sa dissémination et sa reproduction (décret 2017-645 du 26 avril 2017).

Chacun de nous doit être mobilisé afin que cette plante, qui se développe particulièrement dans les champs après moisson, sur les chantiers de maisons en construction et sur les bordures de routes, soit éliminée. En cas de manquement à cette obligation, la mairie se réserve la possibilité de rappeler par courrier aux propriétaires (terrains agricoles ou terrains privés aux abords des habitations en construction particulièrement) la nécessité de destruction de cette plante.

Notre agent communal veille comme chaque année à ce que cette plante soit détruite dans certains endroits sensibles de la commune (église, cimetière, école, espaces verts, proximité du dépôt de végétaux...), et notre syndicat intercommunal de voirie interviendra dans les prochains jours par fauchage des bordures des chemins communaux.

TARIFS DE L'EAU APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2020.

Vous avez été informés par le service des Eaux d'Entre Bièvre et Rhône que les tarifs eau et assainissement ont évolué depuis le 1^{er} janvier 2020 : la part fixe a sensiblement diminuée et le prix du m³ a été ajusté pour un coût constant de la facture base 120 m³.

1/ Redevance EAU (soumis à TVA 5.50 €) :

	Ancien tarif HT	Nouveau tarif HT	Ecart HT
Abonnement (tarif fixe)	63.50 €	36.28 €	- 27.22 €
Prélèvement sur la			
ressource en eau/m ³	0.0466 €	0.10 €	+ 0.05534 €/m ³
→ incidence pour une consommation de 120 m ³ : 0.05534 € x 120 =			+ 6.64 €
Tarif de l'eau	1.126 €/m ³	1.317 €/m ³	+0.191 €/m ³
→ incidence pour une consommation de 120 m ³ : 0.191 € x 120 =			+ 22.92 €

Incidence globale pour une consommation de 120 m³ :

<i>Prélèvement sur la ressource en eau :</i>	+ 6.64€
<i>Tarif de l'eau :</i>	+22.92 €
<i>Abonnement :</i>	- 27.22 €
<i>Soit un écart global pour 120 m³ de :</i>	+ 2.34 € HT

2/ Redevance ASSAINISSEMENT COLLECTIF (soumis à TVA 10%) :

	Ancien tarif HT	Nouveau Tarif HT	Ecart
Abonnement d'assainissement	86.00 €	34.00 €	- 52.00 €
Tarif en € / m ³	1.165 €	1.59 €	+ 0.425€
→ incidence pour une consommation de 120 m ³ : 0.425 € x 120 =			+ 51.00 €

Soit un écart global pour 120 m³ de : 51.00 € - 52.00 € = -1.00€ HT

Pour toute question complémentaire se rapportant à cette nouvelle tarification, nous vous invitons à vous rapprocher du service des eaux de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône.

ZONE PIETONNE « MONTEE DES MURS »

Depuis mi-juillet, les travaux de réalisation de la 2^{ème} tranche de la zone réservée aux modes de déplacements « doux » Montée des Murs ont commencé. Avant consolidation de la chaussée, le captage des eaux des différentes sources naturelles à destination du château Bresson a été renforcé et sécurisé. Remercions une nouvelle fois Monsieur Hugues de Luzy, d'avoir bien voulu signer un bail emphytéotique de 99 ans sans contrepartie de location, qui a permis la réalisation de cet ouvrage.

Un regret : lors des travaux, un « regard » vieux de plusieurs siècles taillé dans une roche de mollasse a été découvert et déposé sur le côté de la voie, en attendant d'être remis à son propriétaire : Mr de Luzy. Malheureusement, cette belle pièce de roche taillée a disparu... Peut-être que la personne qui l'a subtilisée, aura à cœur de la rendre rapidement à son légitime propriétaire.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Un Plan Communal de Sauvegarde a pour vocation de planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents communaux, bénévoles entreprises partenaires), en cas d'évènements majeurs naturels (intempéries, feux de forêts...), technologiques (risque seveso...) ou sanitaires (pandémie...). C'est un outil que nous devons réaliser à l'échelle communale.

Moissieu se trouvant dans un rayon inférieur à 20 km de la centrale St Maurice/St Alban, ce PCS doit aussi permettre d'informer la population de la conduite à tenir en cas d'incident qui pourrait se produire sur cette centrale : moyens à utiliser pour prévenir les habitants, confinement éventuel, barrage temporaire de routes et chemins, plan d'évacuation à établir et à faire respecter...

Un listage des moyens à mettre en œuvre est en cours de réalisation, mais la principale difficulté concerne ceux que nous devons employer afin de faire passer les informations auprès du plus grand nombre. Outre les moyens d'alerte générale à mettre en place (tocsin, mégaphone...), la commission communication du conseil municipal propose un système qui permettra d'envoyer des alertes à chacun des habitants, informant des risques éventuels encourus et des conduites à tenir.

Pour bénéficier de ce service, il faudra s'inscrire et communiquer à la mairie son numéro de portable (les messages étant réalisés par SMS). Vous recevrez très prochainement un document avec coupon réponse afin que ce procédé soit mis en place. Cette inscription sera bien sûr faite sur la base du volontariat.

Depuis la loi « informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations communiquées. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Le site internet de la commune : www.moissieusurdolon.fr

TRAVAUX AU CLOCHER

Après les travaux d'alimentation électrique déjà réalisés par Monsieur Yves Reguillon, l'entreprise Desmarquet doit intervenir très prochainement afin de procéder à l'électrification du clocher de l'église. Les travaux concernent l'électrification de l'horloge, et la mise en place de la sonnerie des cloches. Une page se tourne : il ne sera plus nécessaire de tirer sur les cordes afin que les cloches sonnent, mais il ne sera aussi et surtout plus nécessaire pour Thierry d'aller jusqu'au haut du clocher (sachant que cette « expédition » hebdomadaire n'était pas très sécurisée) afin de remonter chaque semaine l'horloge...

D'autres travaux à l'église sont prévus et notamment le remplacement à l'identique de la double porte d'entrée qui devrait intervenir à l'automne (réalisation entreprise Torgue – Sonnay).

Rappelons que ces travaux sont financés par un legs réalisé par Madame Simone Desgranges au profit de l'église de Moissieu.

TRAVAUX A LA BIBLIOTHEQUE

Certains aménagements intérieurs seront également effectués cet été à la bibliothèque. A l'extérieur, les rideaux très endommagés se trouvant sur les fenêtres côté cour de l'école seront remplacés par de nouveaux stores à lamelles rigides plus solides et plus performants. Ce travail à réaliser pendant la période de vacances scolaires a été confié à l'entreprise de menuiserie Torgue- Sonnay.

LE MARCHE DE MOISSIEU

La crise du covid 19 aura au moins eu un effet bénéfique puisqu'il a permis l'installation très rapide d'un marché de village dès jeudi 28 mai, et de par sa fréquentation (y compris de personnes n'habitant pas Moissieu...) et la satisfaction des producteurs présents chaque jeudi sur la Place de la Salle des Fêtes, on peut considérer que c'est aujourd'hui une réussite !

Plusieurs commerçants assurent un service très régulier, (légumes et fruits, charcuteries, vente d'olives, fromages de brebis et de chèvres, biscuiteries et pâtisseries, conserves) auxquels est venu s'ajouter ponctuellement un producteur local de fruits de saison (pêches et abricots). A la rentrée, et afin de répondre à la demande de certains d'entre vous, nous veillerons à élargir l'offre, tout en se limitant à proposer principalement des produits alimentaires locaux ou saisonniers (mangeons des fraises en avril, des pommes de terre nouvelles et des asperges en mai, des pêches en été, des pommes et des châtaignes à l'automne...).

Il est important que ce ne soit pas une réussite éphémère...Aussi, ce marché doit rester un lieu de rencontre de tous les habitants de Moissieu, et chacun doit faire l'effort de venir régulièrement : le succès et la pérennité d'un tel marché de village ne passera que par l'adhésion du plus grand nombre.

LES CONGES....

Congés Mairie

***La mairie sera fermée, pour congés annuels,
du lundi 10 août au vendredi 28 août inclus.***

Permanence d'un élu les lundis de 17h00 à 18h00

Fermeture estivale du Balcon des Alpes

***Sandrine sera en congés de vendredi 28 août au soir
à lundi 14 septembre inclus.***

RAPPELS...

Rentrée 2020-2021 :

Attention retour des documents (que vous recevrez prochainement) concernant le périscolaire avant le 26 août prochain.

Sortie des lots de Taravas :

Rappel aux affouagistes, la sortie des lots devra impérativement être effectuée avant le 31 août 2020.



BEL ÉTÉ À TOUTES ET À TOUS